

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 24 DÉCEMBRE 1881.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1882.

*(Voir les nos 83, IV, session 1880-1881, 32, session 1881-1882 de la Chambre
des Représentants, et 22, session 1881-1882, du Sénat.)*

Présents : MM. LEPOIVRE, Président, LAMMENS, DELECOURT, VAN VRECKEM,
PIRON-VAN DERTON et DEWANDRE, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le projet de Budget pour l'exercice 1882, présenté par le Gouvernement et adopté par la Chambre des Représentants, est la reproduction presque complète du Budget de 1881 ; il n'en diffère que par quelques modifications peu importantes de chiffres, nécessitées par les besoins des services, et expliquées dans la note préliminaire accompagnant le projet, et dans les renseignements fournis à la Chambre par M. le Ministre de la Justice.

Votre Commission, par 4 voix contre 2, a l'honneur de vous en proposer l'adoption.

La majorité, comme la minorité de la Commission, ont fondé leurs votes sur les considérations déjà résumées dans le rapport présenté en leur nom au Sénat, sur le budget précédent, considérations auxquelles elles se réfèrent.

Le Rapporteur,
B. DEWANDRE.

Le Président,
E.-O. LEPOIVRE.